

# REVUE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

D'après la déclaration faite le 3 mars 1950 à la Chambre des communes par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**T**OUS RECONNAISSENT qu'il est de la plus haute importance que le peuple canadien, dont les destinées sont étroitement liées aux événements d'ordre international, soit tenu autant que possible au courant de la politique d'ensemble que suit son gouvernement en matière d'affaires extérieures. Le meilleur moyen de tenir le public renseigné sur ces questions, abstraction faite des débats qui ont lieu à la Chambre des communes et au sein du comité parlementaire des affaires extérieures, consiste à lui présenter autant de faits que possible, sous une forme qui les rende faciles à assimiler. Le ministère des Affaires extérieures s'y emploie de diverses manières.

## Renseignements sur les affaires extérieures

Le Rapport annuel renferme une revue brève mais complète de l'activité du ministère durant l'année civile 1949. Le ministère publie également chaque année un rapport, intitulé *Le Canada et les Nations Unies*, qui renferme un exposé de la part que prend le Canada à l'activité des Nations Unies ainsi qu'un vaste choix de documents appropriés. Voilà qui démontre, si cela est encore nécessaire, l'importance que nous attachons à notre rôle de membre des Nations Unies, ainsi que la contribution que nous tâchons d'apporter à l'Organisation et qui doit demeurer le fondement de notre politique internationale non moins, en définitive, que notre meilleur espoir de paix. Le ministère publie en outre un bulletin mensuel, *Affaires extérieures*, qui a un grand tirage, de même que le texte des traités, diverses publications sur les affaires internationales, des pages documentaires sur des sujets variés et d'autres documents de même nature. Nous tâchons ainsi de fournir au grand public et aux députés toutes les informations possibles sur les affaires extérieures.

On dit parfois que ces informations portent uniquement sur ce que le ministère a déjà accompli, que nous devrions renseigner davantage le public sur ce que nous faisons et sur ce que nous nous proposons de faire, et lui en donner les motifs. En quoi on a raison dans une certaine mesure. Il faut convenir, par ailleurs, qu'on ne saurait mener à bien de délicates négociations diplomatiques en en livrant au public une sorte de compte rendu quotidien. Nous devons définir nettement les principes qui nous guident dans de tels pourparlers. Nous devons communiquer au public les détails des négociations lorsque la chose est possible, et toujours lui faire part des résultats obtenus. Dans chaque cas, c'est la ligne de conduite que nous essayons de suivre.

## Un Pacte du Pacifique

Les affaires du Commonwealth et de l'Extrême-Orient ont déjà été étudiées dans le compte rendu de la Conférence de Colombo qui a paru dans le numéro de mars d'*Affaires extérieures*. Au cours du présent exposé, je ne parlerai que très brièvement de l'idée d'un pacte du Pacifique. On a déjà suggéré, au Canada, que nous prenions l'initiative d'un pacte du Pacifique. J'ai touché ce point dans l'exposé que j'ai présenté sur les affaires internationales, le 16 novembre, à la Chambre des communes. J'ai alors souligné que la situation dans le Paci-